

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue Emile Lecomte 43.
- Identité du demandeur : Commune d'Uccle – Service Architecture – M Sébastien Baudrand.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45481-2020 (ART.177): Etendre la crèche du Chat par la construction d'un étage supplémentaire, d'un niveau technique et rénover la partie existante - créer 18 places d'accueil supplémentaires.

**Nature de l'activité** : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone** : PRAS : zones d'habitation.

PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS).

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques du cadre urbain environnant)
- dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation d'une construction mitoyenne §1 alignement §2 mitoyenneté).
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **28/09/2020** et jusqu'au **12/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 28 octobre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 28/09/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°251/20)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue Engeland 338.
- Identité du demandeur : GODDARD LOYD S.A. – M. Pierre Verlinden.
- Demande de certificat d'urbanisme n°2020/1 : construire un ensemble de trois maisons unifamiliales mitoyennes dans le cadre d'un certificat d'urbanisme.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle.  
PPAS : n° 5 - QUARTIER DU KRIEKENPUT - (A.R. 06/06/1953).

**Motif principal de l'enquête :**

- dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **28/09/2020** et jusqu'au **12/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 28 octobre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 28/09/2020.  
Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue des Chênes 58.
- Identité du demandeur : Thierry Kislanski S.P.R.L.- Monsieur Thierry Kislanski.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45123-2020 : mettre en conformité la situation as built d'une habitation implantée en intérieur d'îlot, au regard du permis d'urbanisme initial octroyé le 14/02/2012 (réf 16-40049-2011).

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'art.7 du titre I du RRU (implantation - constructions isolées)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **28/09/2020** et jusqu'au **12/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 28 octobre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 28/09/2020.



RÉGION DE  
BRUXELLES-  
CAPITALE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°253/20) PERMIS D'URBANISME



### Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de la Chênaie.
- Identité du demandeur : Bruxelles Environnement – M. Frédéric Fontaine.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45351-2020 (ART.177): Revaloriser la connexion écologique entre le plateau Engeland et le Kauwberg.

**Nature de l'activité** : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone** : PRAS : zones de parcs, zones verte à haute valeur biologique.

### Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)
- application de la prescription générale 0.7. du PRAS (équipements ne relevant pas des actes autorisés ou dépassant la superficie de plancher autorisée prescrits dans la zone)
- application de la prescription particulière 11. Actes et travaux dans les zones vertes de haute valeur biologique
- application de la prescription particulière 12. Actes et travaux dans les zones de parc
- application de l'article 188/7 al.2 évaluation appropriée des incidences

**L'enquête publique se déroule** à partir du **28/09/2020** et jusqu'au **12/10/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 28 octobre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 28/09/2020.